



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
EXTRAORDINAIRE du 21 juin 2011**

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Patrick Kaeser, syndic, à 20h00 heures.

Il souhaite la bienvenue à cette assemblée communale extraordinaire.

Il informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 18 du 1^{ER} avril 2011.
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages.
- l'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Kaeser déclare l'assemblée communale ouverte.

Il excuse l'absence de Mme Luce Bourgnon, M. Ludovic Thierrin et Mme Alexandra Riedo.

Nomination des scrutateurs :

Mme Viviane Beyeler
M. Bernard Portmann
M. Philippe Mettraux

Total des personnes présentes : 59

Majorité lors des votes : 30 (moitié + 1)

Point 1**Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 avril 2011**

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 avril 2011 a été mis à disposition du public, sur le site internet et au secrétariat communal 10 jours avant la date de l'assemblée, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 avril 2011 lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : par 56 voix

Point 2**Election de la commission d'aménagement**

Le nombre des candidats à la commission d'aménagement est de 9 personnes. Il s'agit de :

Belhocine Lachemi
Beyeler Daniel
Cuennet Christophe
Cuennet Maurice
Fragnière Angéloz Corinne
Page Gérald
Papaux Armand
Progin Jacques
Schorro Georges

Le Conseil communal propose l'élection à bulletin secret.

L'assemblée communale accepte cette proposition **à l'unanimité.**
(59 voix)

Résultats :

Sont élus au premier tour de scrutin : M. Daniel Beyeler (43 voix)
M. Jacques-André Progin (32 voix)

Est élue au deuxième tour de scrutin : Mme Corinne Fragnière Angéloz
(22 voix).

Point 3**Election de la commission financière**

Le nombre de candidats à la commission financière est de 4 personnes. Il s'agit de :

Belhocine Lachemi
Beyeler Nathalie
Bourgnon Pierre
Mettraux Stéphanie

Le Conseil communal a décidé d'augmenter le nombre de membres à la commission financière à 4 personnes. Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, M. Kaeser propose donc de voter pour l'ensemble des personnes intéressées, à main levée.

Résultat : Les 4 personnes susmentionnées sont élues à l'unanimité.
(59 voix)

Point 4**Election de la commission de naturalisation**

Le nombre de candidats à la commission de naturalisation est de 7 personnes. Il s'agit de :

Bourgnon Luce
Cuennet Sandra
Gumy Pierre
Guisolan Christian
Mettraux Diana
Thierrin Ludovic
Wohlhauser Jean-Pierre

Le Conseil communal a décidé de porter à 7 personnes, le nombre de membres de la commission de naturalisation. Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à pourvoir, M. Kaeser propose de voter pour l'ensemble des personnes intéressées, à main levée.

Résultat : Les 7 personnes susmentionnées sont élues à l'unanimité.
(59 voix)

Point 5

Décision sur le mode de convocation des assemblées communales à savoir : convocation individuelle ou circulaire tous ménages.

Le mode de convocation des assemblées communales actuel est la circulaire tous ménages, avec l'envoi d'un bulletin d'information. M. Kaeser propose la même pratique pour la prochaine législature.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le mode de convocation par circulaire tous ménages lèvent la main.

Résultat : La convocation par circulaire tous ménages est acceptée à l'unanimité **(59 voix)**

Point 6

Demande d'un crédit complémentaire pour la réfection de l'Auberge communale.

M. Fabrice Dorthe

Demande si cet objet peut être voté après le crédit demandé pour la nouvelle salle de classe.

M. Kaeser

Répond que l'ordre du jour peut faire l'objet d'une modification, à condition que celle-ci soit demandée au début de l'assemblée et avec l'accord d'un cinquième des citoyens présents.

M. Kaeser donne l'explication suivante :

Lors de l'assemblée du 22.12.2010, un crédit de Fr. 37'000.- a été accepté pour des travaux de rénovation de l'auberge, notamment à l'appartement des restaurateurs.

A ce jour, l'appartement a été entièrement repeint, ses portes changées et des réparations à la salle de bain effectuées.

La cuisine a également été repeinte et divers petits travaux d'entretien effectués au bâtiment.

A la fin les travaux de rénovation, plusieurs pannes sont survenues :

Le chauffe-eau a lâché. Il a fallu le changer en urgence, y compris son raccordement électrique.

Le compresseur des armoires frigorifiques est tombé en panne. Il a fallu le réparer. Le monteur engagé pour cette réparation a préconisé la pose d'un ventilateur, pour refroidir les moteurs du compresseur.

Lors d'un contrôle, il s'est avéré que les luminaires de la cuisine n'étaient plus aux normes, il faut les changer.

Les stores se cassent les uns après les autres. Il est prévu de changer les trois derniers anciens modèles.

Le moteur de ventilation de la hotte d'aspiration de la cuisine ne fonctionne plus. Il faut le changer.

Crédit complémentaire demandé : Fr. 25'000.—, payé par les liquidités de la commune

Rapport de la commission financière

M. Kaeser donne la parole à M. Pierre Bourgnon, pour la lecture du rapport de la commission financière.

M. Bourgnon

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 25'000.— pour divers travaux de réfection de l'Auberge communale, déjà partiellement payé par les liquidités de la commune, est financièrement supportable.

M. Kaeser remercie M. Bourgnon.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire de Fr. 25'000.—lèvent la main. Avis contraires ?

Résultat : Le crédit complémentaire est accepté par **48 oui et 11 abstentions.**

Point 7.**Demande d'un crédit pour aménager une salle de classe à l'école.**

Le nombre toujours croissant d'élèves dans notre cercle scolaire nous oblige à effectuer quelques modifications dans les locaux de notre école.

L'actuelle salle ACT (travaux manuels) va être déplacée à la petite école de Noréaz, sous les combles.

Une classe primaire est prévue à l'emplacement de la salle ACT.

Afin d'avoir une belle salle de classe de 88m², il est proposé de réunir la salle ACT avec le petit local de rangement adossé, en supprimant des parois.

Il est également prévu d'aménager le local des archives qui pourrait servir de petite salle d'appuis.

La porte d'entrée sera également modifiée. En effet, pour des raisons de sécurité, elle doit s'ouvrir vers l'extérieur, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Travaux prévus:

- ☞ Déplacement des parois, pose d'un sol antibruit, déplacement du lavabo, étanchéité de la fenêtre soupirail, divers
- ☞ Mobilier scolaire pour 15 élèves et l'enseignant

Plan financier :

Demande de crédit de Fr. 65'000.--, payés par les liquidités de la commune

Mme Sandra Cuennet

Informe que le canton, dans sa nouvelle loi scolaire, imposera un seul site par cercle scolaire. Elle demande si le conseil communal a déjà réfléchi à la question.

M. Kaeser

Répond qu'il n'y a pas d'obligation en soit. La nouvelle loi est toujours en discussion et des modifications peuvent encore survenir. Pour l'instant, le conseil communal ne veut pas construire une grande école neuve, sans savoir où nous serons dans quelques années. Il faut tenir compte des projets de fusions. C'est pourquoi le conseil communal a choisi une solution plus flexible, en se servant des locaux déjà à disposition.

Mme Céline Cuennet

Demande si l'appartement qu'elle loue dans le bâtiment scolaire sera utilisé pour des salles de classes dans le futur.

M. Kaeser

Répond qu'il n'a pas de précisions à ce sujet. Tous les projets sont examinés, la réaffectation des locaux, la location de pavillons. Tous ces sujets sont analysés pour la rentrée scolaire 2012 déjà.

Mme Béatrice Fessler

Informe qu'il est nécessaire d'avoir une salle à disposition pour l'enseignement spécialisé. Elle informe que les enfants en situation de handicap sont intégrés dans des classes primaires, mais avec beaucoup d'aide. Ces enfants nécessitent beaucoup de temps par semaine d'appuis. Il faut par conséquent des petites salles pour les accueillir. Or, par ce projet, on enlève justement une petite salle.

M. Kaeser

Pour remplacer cette petite salle, le conseil communal a pensé à la salle de logopédie, qui n'est pas utilisée tous les jours, à la petite salle polyvalente. Il faudra également voir les disponibilités à Noréaz. La salle communale est également à disposition en cas de besoin.

Mme Viviane Beyeler

Informe que la salle communale n'est pas adaptée pour les cours d'appuis car, avec des enfants avec handicap (mal entendant), la salle est trop grande et résonne.

Mme Béatrice Fessler

Précise que dès cet automne deux élèves avec handicap seront intégrés au cercle scolaire, il faudra compter sur une salle adaptée.

M. Kaeser

Dit qu'il y a suffisamment de salles à disposition. Une réflexion plus précise sera effectuée durant l'été.

Mme Manuela Dorthe

Dit que pour le catéchisme, une classe de 20 élèves doit être partagée en deux, afin de pouvoir travailler de manière optimale. Il faut donc deux salles en même temps.

M. Kaeser

Répond que la commission scolaire doit régler ces cas de figure. Dans tous les cas, plusieurs salles sont à disposition – logopédie, petite salle polyvalente, salle communale, voir la salle paroissiale à la cure.

M. Zbinden

Explique qu'avec ces travaux de transformation, il est prévu de déménager les archives de la commune. L'ancien vestiaire du foot sera ainsi libre pour une petite salle d'appuis.

Il n'y a plus de questions et M. Kaeser donne la parole à la commission financière, pour son rapport :

Rapport de la commission financièreM. Pierre Bourgnon

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 65'000.— pour l'aménagement d'une nouvelle salle de classe, financé par les liquidités de la commune, est financièrement supportable.

Vote :

Que celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 65'000.—pour l'aménagement d'une nouvelle salle de classe lèvent la main. Avis contraires :

Résultat : Le crédit de Fr. 65'000.—est accepté à l'unanimité (59 voix).

Point 8.**Approbation des statuts de l'Association des communes de Sarine-Ouest pour le service social régional et l'adhésion de Ponthaux.**

L'Assemblée communale du 22.12.2010 a accepté de sortir du Service social de la Sonnaz au 31.12.2011, pour adhérer au Service social de Sarine Ouest.

A cet effet, l'Assemblée doit maintenant approuver les statuts de cette nouvelle organisation.

Pour rappel, les coûts du Service social de la Sonnaz s'élèvent à environ Fr. 55'000.— par année, pour Ponthaux.

Les coûts du Service social de Sarine Ouest s'élèvent à environ Fr. 36'000.--.

Les statuts prévoient à l'Art 5 une participation au financement du capital social pour un montant de Fr. 16'000.— pour Ponthaux.

Ce montant est calculé à Fr. 25.--/habitants, pour une population de 640 habitants.

Il est versé une seule fois. En cas de sortie de l'Association, le capital susmentionné est remboursé.

Il n'y a pas de question et M. Kaeser propose le vote :

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les statuts de l'Association des communes de Sarine-Ouest pour le service social régional et l'adhésion de Ponthaux lèvent la main. Avis contraire ?

Résultat : Les statuts sont approuvés à l'unanimité (59 voix)

Point 9.**Approbation de la modification des statuts de l'Association des cycles d'orientation de la Sarine et du Haut Lac français.****Révision de la clé de répartition des charges prévue dans les statuts**

Lors de la votation populaire du 7 mars 2010, les citoyennes et citoyens fribourgeois ont accepté à plus de 75 % la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale. Cette loi est dédiée au traitement des relations financières entre l'Etat et les communes et est basée sur deux principes distincts:

- . La péréquation des ressources
- . La péréquation des besoins

Suite à l'entrée en vigueur de ces nouvelles clés de répartition des charges, l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français doit modifier son Art. 31.

L'entrée en vigueur de la nouvelle clé de répartition a été fixée au 1er janvier 2012.

Pour mettre en pratique cette modification de la loi sur la péréquation financière, l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français doit modifier l'Art. 31 de ses statuts.

Ceux-ci doivent être approuvés par les Assemblées communales des communes membres.

Voici les modifications de cet article 31.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 31 Les frais énumérés à l'article 30 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <p>50% selon le chiffre de la dernière population légale, . 25% selon le nombre d'élèves, . 25% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par un coefficient en relation avec la classification de la commune, la pondération se faisant de la manière suivante: Commune de 1^{ère} classe: population légale x 9 Commune de 2^{ème} classe: population légale x 8 Commune de 3^{ème} classe: population légale x 7 Commune de 4^{ème} classe: population légale x 6 Commune de 5^{ème} classe: population légale x 5</p> <p>Une nouvelle clé de répartition sera appliquée au plus tard à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière.</p>	<p>Art. 31 Les frais énumérés à l'article 30 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <p>75% selon le chiffre de la dernière population légale, [...] 25% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (IPF)</p> <p>La présente disposition rentre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.</p>

Participation aux charges pour Ponthaux (budget 2011)

Total base budget 2011	Différence par rapport ancien art. 31 y.c. préciput	En %
Fr. 187'963.--	- Fr. 6'736.--	- 3,5%

Il n'y a pas de question et M. Kaeser passe au vote :

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de l'Association des cycles d'orientation de la Sarine et du Haut Lac français. Révision de la clé de répartition des charges prévue dans les statuts lèvent la main. Avis contraires ?

Résultat : La nouvelle clé de répartition des charges est acceptée à l'unanimité (59 voix)

10. Divers

Il n'y a pas de question dans les divers. M. Kaeser remercie tous les citoyens présents et propose le verre de l'amitié à l'Auberge communale.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE


La secrétaire :



S. Renevey



Le Syndic :



P. Kaeser